

(N° 71.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1841.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. DE LE HAYE, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Gautier-Lambert-Éloi Vanstippend.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Huisseling, district de Boxmeer (Noord Brabant), province septentrionale de l'ancien royaume des Pays-Bas, le 16 septembre 1792.

En 1822, nommé chapelain de la commune d'Ophoven, province de Limbourg, il fut promu à la dignité de curé de la même commune en 1830.

Son caractère conciliant, son dévouement au bien-être de la commune, son respect pour notre Constitution, le rendent digne de l'indigénat.

Il est à remarquer que le sieur Vanstippend pouvait invoquer en sa faveur les dispositions de l'art. 5 de la loi sur les naturalisations; son ignorance de cette loi ne lui a pas permis d'en remplir les formalités.

Le Rapporteur,

J.-J. DE LE HAYE.

Le Président,

DU BUS AÎNÉ.
